



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 04/2008

Vevey, le 10 janvier 2008

Décisions municipales d'intérêt général "Municipalité de Vevey...en bref"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Voici en résumé quelques unes des plus récentes décisions prises par la Municipalité de Vevey et susceptibles de retenir votre attention :

- **La salle de gym de Subriez prend l'eau !**

La salle de gymnastique de Subriez est l'une des installations sportives les plus utilisées à Vevey. En 2006, après 30 ans d'existence, le sol et les douches ont été remis en état. Mais ceci ne suffit visiblement pas ! La Direction de l'Urbanisme et des Constructions a été alertée au sujet de fissures dans les murs et de perte d'étanchéité de l'enveloppe même de la salle. Le bâtiment se détériore, les isolations sont déficientes et les infiltrations d'eaux sont importantes. Dès lors, un bureau d'architecture va s'atteler ces prochains jours à étudier l'ampleur des dégâts et déterminer précisément les travaux qui devront être effectués pour rénover l'enveloppe de cette salle de gymnastique.

- **Vevey aide à l'entretien de la synagogue de Lausanne**

Il existe des liens forts entre Vevey et la Communauté israélite de Lausanne et du Canton (CILV) compte tenu du fait notamment que Vevey a accueilli longtemps une synagogue sur son territoire, tout comme d'ailleurs Avenches, Montreux, Lausanne et Yverdon. Aujourd'hui, il n'en subsiste plus qu'une seule, dans le chef-lieu du Canton. Dès lors, la Municipalité de Lausanne a proposé aux 16 communes du canton recensant au moins dix membres de la CILV parmi leurs citoyens d'aider à l'entretien et au bon fonctionnement de ce lieu de culte propre au judaïsme, ceci en relation avec la *Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public* votée le 9 janvier 2007 par le Grand Conseil. Après discussion avec les parties concernées, cet engagement a été chiffré à 30'000.-, à répartir entre les communes. La part veveysanne à l'entretien de la synagogue a été fixé à 394.- par an. Cette convention s'applique pour les années 2008 et 2009. Elle sera réexaminée au 2ème semestre de 2009.

- **Pour améliorer la gestion commune des déchets de la région**

La Direction des Espaces publics de Vevey propose aux communes du district de débloquer 1500.- chacune pour cofinancer une étude portant sur la création d'une station de transfert adaptée à certains types de déchets comme le compost, le papier et les incinérables. Cette proposition a été faite dans le cadre de GEDERIVIERA, à savoir l'entité qui depuis 2004, regroupe les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, St-Légier-La-Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux et unit ainsi leurs forces dans la gestion des déchets. La Municipalité de Vevey a donné son accord à cette démarche. La consultation se poursuit dans les autres communes du district.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 10 janvier 2007.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud